



Pôle Arrêtés

23/AR141

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 02 JAN. 2024

**23/AR141 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA
1er ADJOINT AU MAIRE
POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES**

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2023/362/S du 03 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

ATTENDU que Madame Josée MASSI, Maire de Toulon, s'absente de Toulon du 03 janvier 2024 au 06 janvier 2024 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un Adjoint au Maire durant cette période, pour la signature des marchés et accords-cadres,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, durant la période du 03 janvier 2024 au 06 janvier 2024 inclus, dans le domaine suivant :

- EDUCATION / PETITE ENFANCE

pour signer :

- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Robert CAVANNA 1^{er} Adjoint au Maire et Madame Josée MASSI, Maire de Toulon.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 29 décembre 2023


Josée MASSI
Maire de Toulon

Transmis au contrôle de légalité le :

Accusé de réception le :

Affiché le :

Notifié le :

Acte à classer

lmc1315581

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2024-01-02T16-15-42.00 (MI250089877)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20231229-lmc1315581-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : 23/AR141 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE DE MONSIEUR
ROBERT CAVANNA 1er ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES
ET ACCORDS-CADRES

Date de décision : 29/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Acte : 99_AR-083-218301372-20231229-
lmc1315581-AR-1-1_1.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/01/24 à 16:15

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 02/01/24 à 16:15

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 02/01/24 à 16:21